

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE_2023DL084

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES - Inondations en Libye

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Dimanche 10 septembre après-midi, la tempête Daniel a atteint la côte orientale de la Libye, touchant la métropole de Benghazi avant de se diriger vers l'est en direction des villes du Djébel Akhdar (Nord-Est) comme Shahat (Cyrène), Al-Marj, Al-Bayda et Soussa (Apollonia), mais surtout Derna, la cité la plus dévastée. Dans la nuit de dimanche à lundi, les deux barrages sur le Wadi Derna, qui retiennent les eaux de l'oued qui traverse la ville, ont lâché. Cette catastrophe a fait près de 4 000 morts, plus de 10 000 disparus et provoqué plus de 30 000 déplacés.

Des routes coupées, des éboulements de terrain et des inondations rendent les secours difficiles. Les interventions sont compliquées par des pannes d'électricité généralisées et des perturbations du réseau de télécommunication. Depuis le grand tremblement de terre qui a secoué la ville d'Al-Marj (Est) en 1963, c'est la pire catastrophe naturelle que connaît la Cyrénaïque, province orientale de la Libye.

Je vous propose que la ville de Corbas se joigne à la mobilisation collective internationale par l'attribution d'une subvention destinée à la prise en charge humanitaire des victimes.

Considérant que le conseil municipal ne peut pas rester indifférent face aux conséquences des inondations en Libye ;

Considérant les besoins humanitaires sur le terrain, il apparaît pertinent d'exprimer la solidarité de la population corbasienne envers les victimes de ces inondations par le versement d'une subvention ;

Considérant que la Croix rouge a organisé une collecte en faveur des victimes des inondations en Libye,

Considérant que la Croix rouge constitue aujourd'hui un outil qui offre la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des victimes.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur des victimes de la catastrophe naturelle en Libye.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000 € en faveur des victimes des inondations en Libye aux coordonnées bancaires suivantes :

CROIX ROUGE FRANCAISE
Code Banque : 30004 – Code Guichet : 02837
Compte n° : 00010574257 – Clé RIB : 94
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794

- **DIT** que la dépense de 2 000 € sera imputée au chapitre 65, fonction 024 et compte 65748 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20231005-VILLE_2023DL084-DE